

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Mobiliser les programmes gérés au niveau européen et les faire connaître****S300**

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L4221-1,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 19 et 20 décembre 2024 approuvant la convention entre la Région Pays de la Loire et l'Association Pays de la Loire Europe,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

le retrait, dans les conditions prévues par les statuts de ces organismes, de la Région de l'association Euradio, de l'association Maison de l'Europe à Nantes, de l'association Maison de l'Europe en Mayenne, de l'association Maison de l'Europe Angers - Maine et Loire, de l'association Maison de l'Europe Le Mans - Sarthe, de l'association Graine d'Europe, de la Conférence des Régions périphériques maritimes (CRPM), de la Commission arc atlantique (CAA), de Vanguard Initiative ;

D'ABROGER

la représentation des élus régionaux au sein des structures présentées en annexe 1 ;

D'AUTORISER

la Présidente à engager les procédures correspondantes telles que prévues par les statuts ;

D'ANNULER

partiellement, à hauteur de 10 000 euros, autorisation d'engagement de 40 000 euros (opération n°25D00170), affectée lors de la Commission permanente du 7 Février 2025, pour la prise en charge des dépenses relatives à la mise en œuvre d'actions d'information et de manifestations européennes;

D'ATTRIBUER

une subvention supplémentaire forfaitaire de 10 000 euros à l'Association Pays de la Loire Europe ,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 10 000 euros,

D'APPROUVER

l'avenant 1 à la convention entre la Région Pays de la Loire et l'Association Pays de la Loire Europe présenté en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

L'élu ci-après ne prend pas part au vote : Laurent DEJOIE.

REÇU le 29/04/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs